

Adresse de la société populaire régénérée de Doubs-Marat à la Convention national, lors de la séance du 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire régénérée de Doubs-Marat à la Convention national, lors de la séance du 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 342-343;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16317_t1_0342_0000_3

Fichier pdf généré le 05/11/2020

tyrans sans accident, ils donnoient cette somme à la patrie, pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (8).

[*Les volontaires de la garde citoyenne de Philippeville à la Convention nationale, le 24 fructidor an II*] (9)

Vedette-Républicaine le 24 fructidor 2^e année de la République une et impérissable.

Législateurs

La garde citoyenne soldée de Vedette-Républicaine, formant deux compagnies, ayant créé une masse de secours pour subvenir aux premiers besoins de ses concitoyens, si le hasard eut voulu dans les sorties qu'elle faisoit avec la garnison depuis le commencement de la guerre contre les satellites des tyrans, qu'il y ait eu quelqu'un d'eux de blessés, ayant eû l'avantage de les battre et les repousser sans accident. Maintenant qu'ils sont chassés pour toujours de ses environs, elle fait don à la patrie pour les frais de la guerre de cette masse qui est de dix huit cent livres.

Elle félicite la Convention sur ces glorieux travaux, sur les journées du 9 et dix thermidor, et sur les mesures qu'elle met en usage pour découvrir les traitres et conspirateurs, l'invite à rester à son poste jusqu'à la destruction entière des coälisés.

Elle peut toujours compter sur le petit nombre des citoyens de cette commune qui a juré de la soutenir et la défendre jusqu'à la mort.

Salut et fraternité.

Les membres composant le conseil d'administration.

LE ROUX, *lieutenant*, LAINÉ, *capitaine*, LAMY, *sergent major*, HUBERT, *sous-lieutenant*, Michel GRADE, *Goffaux*, *apointés*, LEJEUNE, *fourier*, TREVIS, *sergent*, DUFEUX, *caporal*, J.J. JADOT, VIREQUIN, *fusilliers*, LECOINTE, *adjudant*, DONOT, *capitaine*.

6

La société populaire régénérée, séante à Doubs-Marat, ci-devant Saint-Hippolyte, département du Doubs, félicite la Convention sur la chute du nouveau tyran, et l'invite à ne pas se laisser surprendre par l'aristocratie, qui voudrait faire tourner cette nouvelle révolution à son profit, à rester enfin à son poste jusqu'à ce que la République soit débarrassée de ses ennemis, et qu'il n'y reste que de fidèles enfans de la liberté et de l'égalité.

(8) P.-V., XLVI, 2.

(9) C 321, pl. 1339, p. 1. La mention de la réception des 1 800 L est portée en marge. *Bull.*, 3 vend. (suppl.); *Ann. Patr.*, n° 634; *C. Eg.*, n° 769. Ci-dessous *Archiv. Parlement.*, séance du soir, n° 6.

Mention honorable, insertion au bulletin (10).

[*La société populaire régénérée de Doubs-Marat à la Convention nationale, s.d.*] (11)

Liberté, Egalité, Fraternité ou La Mort.
Citoyens Représentans du peuple français,

Depuis quelque tems l'aristocratie, le fanatisme et le modérantisme lèvent dans nos climats une tête insolente. Ils ont saisi le moment de la révolution qui vient d'anéantir le nouveau tyran pour chercher à la tourner à leur profit : ils ont séduit des patriotes faibles pour, par leurs organes surprendre au comité de Sureté générale des élargissemens dangereux à la liberté : les monstres s'agitent en tous sens pour arrêter le char de la révolution et neutraliser les principes : ils essayent de relâcher la force du gouvernement révolutionnaire ; de corrompre l'esprit public, de faire rétrograder l'opinion et de préparer des fers aux patriotes. Mais, Représentans, vous êtes là pour anéantir leurs infames projets : leur allégresse ne sera qu'éphémère ; nous redoublerons de courage et de sollicitudes pour vous appuyer de toute nôtre force au complément de vos ineffables travaux : vous étoufferez pour la dernière fois le modérantisme ; vous ne permettrez pas qu'à l'énergie révolutionnaire et à la justice qui rendent le républicain vainqueur au dehors et au dedans l'on substitue le pardon aux mauvais citoyens : Vous ne laisserez pas une ombre d'amnistie aux ennemis de la chose publique : tant de sacrifices, de sueurs, de travaux et de combats n'aboutiront jamais à un terme si fatal. Non jamais les patriotes n'accueilleront fraternellement les intrigants, les modérés et les traitres ; non jamais ils ne se réuniront avec eux ; ce n'est pas pour cette classe liberticide, pour cette classe d'hommes corrompûs toujours prêts à écraser la République quand ils se croiront les plus forts que les sans-culottes auront triomphé des conspirateurs, des factieux et des despotes coälisés avec les triumvirs. Comprimez plus que jamais ceux contre lesquels l'opinion publique se manifeste depuis si longtems et qui travaillent jour et nuit à former de nouvelles factions des débris de celles que vous avez terrassées : Soutenez le gouvernement révolutionnaire non seulement jusqu'à la paix, mais même jusqu'à ce que l'instruction publique ait donné la dernière main au grand œuvre de nôtre régénération ; Restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez la certitude entière que la patrie ne renferme plus d'aristocrates, de fanatiques, de modérés, et qu'il n'y reste que d'énergiques et fidèles enfans de la liberté et de l'égalité. Les suspects seront toujours horribles à nos yeux, comme tous dominateurs nous sont détestables parce que nous savons vivre libres ou mourir.

(10) P.-V., XLVI, 2.

(11) C 321, pl. 1349, p. 2.

Vive la République, Vive la Convention nationale.

Salut et fraternité.

MAGNIN, *président, et deux autres signatures illisibles.*

7

Les membres de la société populaire de la commune de Villedieu, département de Loir-et-Cher, expriment les mêmes sentiments; ils demandent enfin que le sol de la liberté soit purgé de tous les complices de Robespierre, des tyrans, des traîtres et dominateurs couverts du masque de l'hypocrisie pour tromper le peuple; ils finissent par protester de leur attachement inviolable pour la prospérité de la République et le salut de la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (12).

[La société populaire de Villedieu à la Convention nationale, le 19 fructidor an II] (13)

Extrait des registres de la société populaire et révolutionnaire de Villedieu, chef-lieu de canton, département de Loir-et-Cher.

Aujourd'hui dix neuf fructidor an deuxième de la République française une et indivisible,

La société populaire réunie au lieu ordinaire de ses séances,

Citoyens Représentants,

L'horreur que nous a inspiré l'abominable conduite de Robespierre et de ses lâches partisans à tellement pénétré nos âmes que nous nous jugerions indignes du glorieux traits de Républicain si nous ne vous manifestations la part que nous avons prise aux allarmes qui ont suivi la découverte de l'audacieux projet de celui qui a eû la témérité de former le dessein d'usurper l'autorité souveraine et de faire égorger en un seul jour les patriotes.

Vous avez, Citoyens Représentants, démasqué la profonde hypocrisie du scélérat Robespierre, vous l'avez puni, lui et ses complices. Périssent ainsi, tous ceux qui se couvrent fausement du titre de républicain, étudie le moment de faire éclore une nouvelle conspiration; que le génie, qui jusqu'à ce jour a contribué à la défaite de tous les conspirateurs, continue de nous prodiguer tous ses bienfaits, et que la terre engloutissent tous les tyrans et leurs infâmes complices. Telles sont citoyens Représentants, nos vœux, telles sont nos désirs, ce ne sont point ici les élants de cœurs gangrenés d'hypocrisie et vacillant d'une circonstance à l'autre, mais ce sont les expressions de bons citoyens qui vivement pénétrés du juste sentiment que vous ne travaillez que

pour procurer un bonheur universel, sont dévoués à sacrifier leurs vies et leurs biens pour la prospérité de la République et le salut de la Convention; elle ne cesse de répéter, vive la République, vive la Montagne, et vive la Convention.

Le registre est signé Boullay, président et Flard secrétaire.

Certifié conforme par nous président et secrétaire soussignés.

BOULLAY, *président*, FLARD, *secrétaire*.

8

La société populaire de Saint-Pol [département du Pas-de-Calais] rappelle à la Convention que la liberté de manifester ses opinions est un des droits naturels et imprescriptibles de l'homme; elle demande que l'exercice en soit respecté. Elle félicite la Convention de son énergie dans les journées des 9 et 10 thermidor; elle termine enfin par exprimer son indignation contre le monstre qui a osé attenter à la vie d'un représentant.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (14).

[La société populaire du district de Saint-Pol à la Convention nationale le 27 fructidor an II] (15)

Citoyens Représentants

La liberté de manifester ses opinions soit par la parole, soit par ses écrits, étant un des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, un droit reconnu solennellement par la France Républicaine, comment se fait-il que des hommes qui se disent amis de leurs frères et inviolablement attachés aux lois, s'opposent aujourd'hui à la liberté de la presse? Celui qui veut priver ses concitoyens de la jouissance d'un droit sacré, et qui aux termes de la déclaration doit servir de règle aux Législateurs même, n'est-il donc plus l'ennemi de l'humanité, le destructeur des bases de la société, le tiran de son pays? la liberté de la presse est le palladium de la liberté civile et politique. Elle fait connoître la volonté du peuple souverain, elle désigne l'homme vertueux et démasque l'hipocrite, l'immoral et le despote. Cette liberté ne peut donc déplaire qu'à celui qui craint la lumière, qu'à celui qui avide de comprimer le peuple et de régner en son nom, voudroit ensevelir sous des ombres éternelles les horreurs que son ame féroce a méditées. Elle ne peut déplaire qu'aux partisans du conspirateur Robespierre, du frénétique et sanguinaire Le Bon qu'à cette tourbe immonde

(14) P.-V., XLVI, 3.

(15) C 321, pl. 1349, p. 5. *Bull.*, 1^{er} vend. (suppl.); *Débats*, n° 733, 31-33; *Ann. Patr.*, n° 632 et n° 635; *C. Eg.*, n° 767 et n° 770.

(12) P.-V., XLVI, 2.

(13) C 321, pl. 1349, p. 4.